



Changement de président par age

Par **naixm**, le **04/10/2010** à **17:54**

Bonjour, rnje suis membre actif d'une association sportive et nous rencontrons certains problèmes avec notre président qui gère d'une manière très particulière le budget de l'association au dépend de la trésorière. La réélection du bureau se fait selon les statuts tous les 2 ans, la dernière ayant eu lieu en 2009, la prochaine devrait se faire en 2011. Seulement je doute que nous puissions attendre encore un an avant de réélire un nouveau bureau. Le bureau composé à la base de 5 personnes, ne repose plus que sur 2, le président et la secrétaire/trésorière. Une AG Extraordinaire convoquée par les membres du bureau ne serait pas représentative, comment alors les membres actifs de l'association peuvent la demander ? Faut-il faire une demande écrite ? collective ? individuelle ? Une AG Ordinaire est prévue dans quelques mois, les membres peuvent -ils exiger une réélection du bureau lors de cette assemblée ?

Par **mimi493**, le **04/10/2010** à **18:59**

Pourquoi l'AGE ne serait pas représentative ?
Relisez les statuts de l'association, notamment les conditions pour une AGE

Par **naixm**, le **04/10/2010** à **19:36**

Comme je l'ai dit les membres du bureau officiels de l'association sont au nombre de 5, mais 3 d'entres eux sont des fantomes, 2 ne sont même plus adhérents de l'association. Il reste donc le président, et la trésorière. Est-ce que la trésorière seule peut demander à faire un AG

extraordinaire ?
Dans les statuts , il est marqué que si besoin est, ou sur la demande de la moitié des adhérents + 1, le président peut convoquer une AGE.
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **04/10/2010 à 20:42**

Vous avez donc la réponse dans les statuts

Par **naixm**, le **04/10/2010 à 20:49**

En fait ce que je voulais savoir c'était sous quelle forme les adhérents doivent demander une AGE ? chacun doit faire une lettre ? ou une pétition ?